

**JE SUIS VICTIME**

**QUI APPELER ?**

**JE VEUX MON AIDER AMI.E**

**TU PEUX AGIR**

**TU AS DES DROITS**

**TU N'ES PAS SEULE**

**IN ST LA**



## SI TU PENSES ÊTRE VICTIME, SI TU CONNAIS UNE PERSONNE VICTIME

de harcèlements, de vol, de violences physiques, d'attouchements et d'agressions sexuelles, de cyberviolences...

au collège ou au lycée, à la maison, sur les réseaux sociaux, au sport, dans la rue, dans les transports...

### OU SI TU AS UN DOUBTE

**TU PEUX CONTACTER  
LE 116 006**

**tous les jours de l'année, de 9h à 20h  
(appel gratuit et anonyme)**

Des écoutante.s répondront à tes questions et pourront t'orienter vers l'association France Victimes la plus proche.

France Victimes, c'est une Fédération qui réunit 130 associations d'aide aux victimes, partout en France, incluant l'outre-mer.  
Dans les associations, des professionnel.le.s seront à ton écoute et t'informeront de tes droits.  
Elles.ils pourront aussi te proposer une aide gratuite.

### Association la plus proche :

**FRANCE VICTIMES 38 AVNIR**  
3 bis avenue Alsace Lorraine  
38300 BOURGOIN - JALLIEU  
04 74 19 24 30

## TU AS DES DROITS

Tous les enfants et les adolescent.e.s ont les mêmes droits. Filles ou garçons, riches ou pauvres, peu importe leurs origines ou leurs croyances, qu'elles/ils soient - ou non - en situation de handicap, etc., toutes et tous doivent être traité.e.s de la même façon, accéder aux mêmes services et opportunités.

La parole et l'avis de chaque enfant et adolescent.e doivent être pris en compte.

Tu as le droit de t'exprimer et de donner ton opinion, notamment sur les décisions qui te concernent directement à l'école, dans ta famille, avec tes amies...



En connaissant tes droits, tu peux les faire respecter, pour toi ou pour d'autres enfants. Il existe une Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), qui définit tes droits et contraint les États engagés, comme la France, à les appliquer. Ainsi, tu as le droit de vivre en famille, d'avoir une vie privée, d'être soigné.e, d'accéder à une éducation et aux loisirs, d'avoir un logement, etc., ou encore d'être protégé.e de la violence.

Chaque enfant a le droit de grandir dans un environnement adapté à ses besoins et de se sentir en sécurité. Tous les enfants et les adolescent.e.s doivent être protégé.es par l'Etat de toutes les formes de maltraitances (violences physiques, psychologiques ou sexuelles, négligences ou abandon) ou de l'exploitation économique, sexuelle ou autre.



# COMMENT AGIR ?

## Libérer la parole...

Il peut être difficile de parler à une personne de confiance lorsqu'on est victime. Pour autant, c'est une étape importante pour que la situation cesse.

Certaines émotions peuvent t'empêcher de demander de l'aide, comme « la peur des représailles » - c'est-à-dire la peur que la personne se venge après que tu aies révélé les faits - ou le sentiment de honte. Sache qu'elles font obstacle à la libération de ta parole, que tu n'es pas responsable de cette situation, et que tu peux agir.



## ... et ne pas rester seul.e

Parler des violences que tu vis ou dont tu es témoin, c'est dire que tu ne peux pas les accepter et qu'il est temps qu'elles cessent.

Il est important de ne pas rester isolée, même si on t'a demandé de ne rien dire ou si tu penses ne pas avoir été entendue ou comprise. Pour cela, tu peux faire appel à une personne de confiance autour de toi, qui ne va pas te juger et qui respectera tes émotions. Elle/il pourra réfléchir avec toi de cette situation, te proposer de l'aide et te protéger.

Cette personne peut être un membre de ta famille, de ton établissement scolaire comme les professeurs, les infirmiers, les travailleurs sociaux ou les C.P.E, ton médecin, un.e amie..., ou encore une professionnelle de l'aide aux victimes.

# QUI CONTACTER ?

## EN CAS D'URGENCE

**17** par téléphone  
**114** par sms

Ou te déplacer au **commissariat** ou à la **gendarmerie**

## LES NUMÉROS NATIONAUX

**119** : Numéro dédié à la prévention et à la protection des enfants en danger

**3018** : Numéro dédié aux victimes de cyberviolences

**3020** : Numéro dédié aux victimes de harcèlement scolaire

**116 006** : Pour être orienté.e vers une association d'aide aux victimes  
Ou [victimes@116006.fr](mailto:victimes@116006.fr)

## LES ASSOCIATIONS D'AIDE AUX VICTIMES

Être écouté.e

Être informé.e

Être accompagné.e